

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

Pour les personnes de nationalité française :

☐ Carte Nationale d'Identité ou à défaut Passeport

Pour les autres nationalités :

☐ Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

Pour attester de votre présence à Paris :

☐ 3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de présence à Paris au cours des 5 dernières années)

Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :

☐ 3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

☐ 3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

☐ Ou tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence (certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel...)

Selon votre situation :

☐ Jugement de tutelle ou de curatelle

☐ Notification d'attribution et justificatif du versement de l'Allocation aux Adultes Handicapés

☐ Notification d'attribution et justificatif de versement de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

☐ Notification d'attribution de la Prestation de Compensation du Handicap volet 'aides humaines'

☐ Notification d'attribution et justificatif de versement d'une pension d'invalidité (2ème ou 3ème catégorie)

☐ Notification d'attribution et justificatif de versement d'une pension de veuf (ve) invalide

☐ Notification d'attribution et justificatif de versement d'une rente d'accident du travail incapacité supérieure ou égale à 80%

☐ Titre de pension anticipée attribuée aux fonctionnaires civils ou militaires

☐ Titre d'attribution et justificatif de versement d'une rente viagère d'invalidité versée par la Caisse des Dépôts et Consignations

Vos ressources :

☐ Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité)

En cas de changement récent de situation, justificatifs de toutes les ressources récentes (imposables ou non imposables) : salaires, indemnités journalières, retraite, pension, indemnités de chômage, allocation et autres...